

Nouveau rôle d'évaluation

La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale a bondi de 43 % à Deux-Montagnes, passant de 316 800 \$ à 454 000 \$.

La Ville souhaite rappeler à la population que le rôle d'évaluation foncière est un exercice obligatoire en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, qui a lieu tous les 3 ans, dans toutes les municipalités du Québec.

Il s'agit d'un processus indépendant de la Ville, réalisé par une firme membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et encadrée par des normes de pratique professionnelle rigoureuses.

Pour en apprendre davantage sur l'évaluation foncière, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a produit un document explicatif à l'intention des citoyens.



© BENOIT LEROUX



CONSULTEZ VOTRE COMPTE DE TAXES EN LIGNE
[DEUX-MONTAGNES.APPVOILA.COM](https://deux-montagnes.appvoila.com)



Inscrivez-vous au portail en ayant en main votre dernier compte de taxes (pour connaître votre numéro de matricule et numéro de compte).

Mode de paiement

PAR LA POSTE OU EN PERSONNE À L'HÔTEL DE VILLE

Faites parvenir vos chèques ou mandats libellés à l'ordre de la **Ville de Deux-Montagnes** à l'adresse suivante :

Ville de Deux-Montagnes / Service des finances
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE :

- 🕒 LUNDI AU JEUDI > 8 h 30 à 12 h + 13 h à 17 h
- 🕒 VENDREDI > 8 h 30 à 12 h (bureaux fermés en après-midi)

NOTE : seuls les paiements en argent comptant, par chèque ou par carte de débit seront acceptés (**les cartes de crédit ne sont pas acceptées**). En tout temps, vous pouvez aussi déposer vos enveloppes contenant des chèques postdatés dans la boîte à courrier sécurisée extérieure située près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville donnant sur le chemin d'Oka.

PAR VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE

Au comptoir de services, aux guichets automatiques ou à partir des sites Internet des institutions financières. Le numéro de référence à utiliser est le numéro de matricule à 18 chiffres correspondant à l'immeuble. Prévoir un délai minimum de 48 heures pour le traitement du paiement.

PRÊT HYPOTHÉCAIRE : il est de votre responsabilité de vous assurer que les paiements des versements de taxes s'effectueront conformément aux dates limites mentionnées.

Échéancier

DATES LIMITES DES VERSEMENTS
POUR 2025

1^{er} versement > 13 mars

3^e versement > 10 juillet

2^e versement > 8 mai

4^e versement > 9 octobre

FRAIS D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS SUR RETARD DE PAIEMENT !

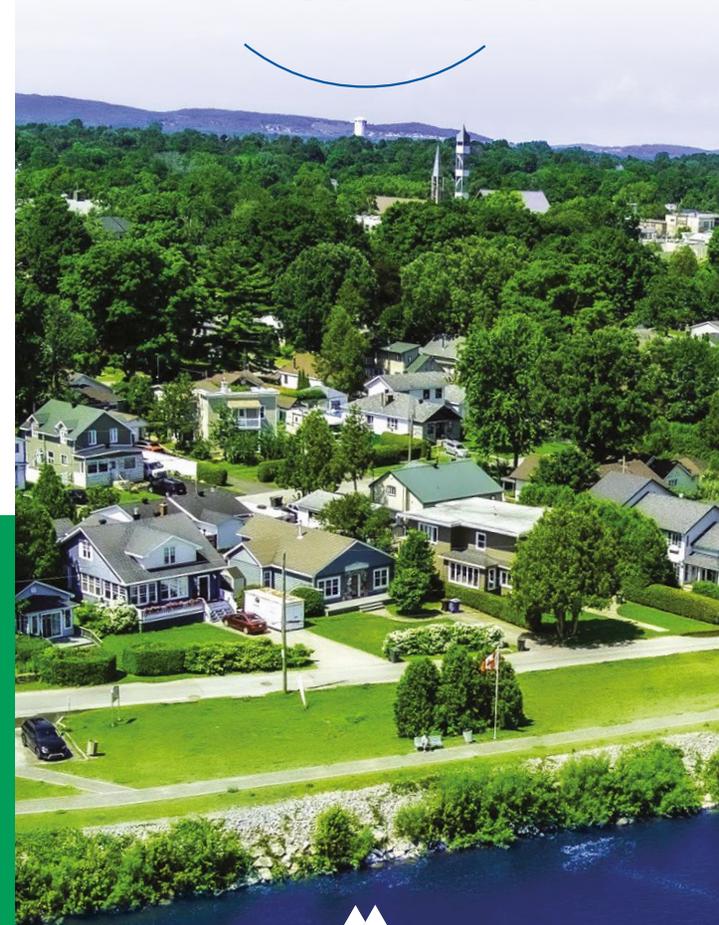
Les soldes impayés après la date d'échéance d'un versement porteront des intérêts et des pénalités à un taux combiné de 15 % annuellement.

Pour plus
d'informations

450 473-2796, option 6
taxes@ville.deux-montagnes.qc.ca
www.ville.deux-montagnes.qc.ca

2025

COMPTE DE taxes



© BENOIT LEROUX



VILLE DE DEUX-MONTAGNES



Hausse de la
taxe foncière
à **1,8 %**

Chères citoyennes, chers citoyens,

En 2025, les Deux-Montagnais verront leur taux de taxe foncière diminuer afin de limiter l'impact financier causé par la hausse globale de la valeur des propriétés. Le taux de taxation résidentielle passera ainsi de 0,76 \$ à 0,56 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation. Une baisse de 11 % de la tarification liée à la collecte des matières résiduelles, ainsi qu'un gel des autres tarifs (eau potable, déneigement, etc.) ont également été adoptés. Pour une majorité de propriétaires, cette diminution du taux entraînera une baisse de leur compte de taxes ou une légère augmentation d'au plus 1,8 %.

Je suis très satisfait de ce budget qui tient compte de l'augmentation considérable de la valeur foncière des maisons.

Si nous sommes en mesure de limiter la charge fiscale des Deux-Montagnais, tout en améliorant les services offerts, c'est que la Ville est en bonne santé financière. Il n'en reste pas moins que les gestionnaires impliqués dans la préparation du budget ont dû déployer beaucoup d'efforts pour arriver à ce budget responsable, malgré la hausse marquée des prix à la consommation. Je tiens d'ailleurs à les remercier.

Parmi les principales réalisations à venir dans la prochaine année : la Ville poursuivra la modernisation du programme de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égouts ; elle complétera le parc du Centenaire et le mur antibruit ; elle poursuivra son plan de réfection de rues ; elle implantera un réseau de vélos en libre-service. Les dépenses liées à ces projets seront couvertes en majeure partie par des subventions.

Denis Martin
Maire de Deux-Montagnes

Taux de taxe foncière

PAR 100 \$ D'ÉVALUATION	2025	2024
1 à 5 logements	0,5593	0,7598
6 logements et plus	0,6879	0,8448
Immeubles non résidentiels	1,4541	2,0507
Terrains vagues desservis	2,2370	–

Tarification sur les services

	2025	2024
Matières résiduelles	160 \$	180 \$
Eaux usées	163 \$	163 \$
Eau potable	189 \$	189 \$
Transport en commun	85 \$	85 \$
Déneigement	125 \$	125 \$
Piscine hors-terre	25 \$	25 \$
Piscine creusée	35 \$	35 \$

Autres

	2025	2024
Règlement d'emprunt 1122 ASPHALTAGE	–	0,0170
Règlement d'emprunt 1324 USINE D'EAU	0,0103	0,0145

Faits saillants du budget

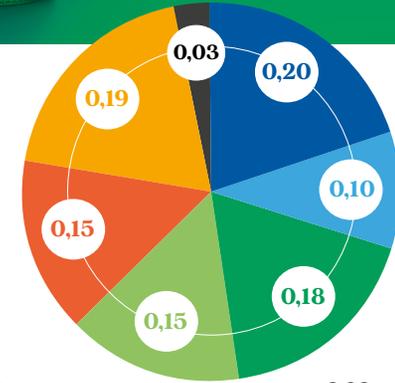
- > Le budget 2025 totalise 35 M \$
- > Le taux de taxation résidentielle passe de 0,76 \$ à 0,56 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation. Cette diminution vise à limiter l'impact financier causé par la hausse globale de la valeur des propriétés.
- > Pour 55 % des propriétaires de Deux-Montagnes, la diminution du taux entraîne une baisse de leur compte de taxes ou une légère augmentation d'au plus 1,8 %. Pour une maison de valeur moyenne, dont l'évaluation est passée de 316 800 \$ à 454 000 \$, cette augmentation représente 59 \$.
- > Une baisse des tarifs de 20 \$ est observée pour la collecte des matières résiduelles, ainsi qu'un gel des autres tarifs (eau potable, déneigement, etc.).



Répartition de l'argent de vos taxes

POUR CHAQUE DOLLAR

Total > 1,00 \$



■ Sécurité publique	0,20
■ Frais de financement et affectations	0,10
■ Loisirs, culture, santé et bien-être	0,18
■ Administration générale	0,15
■ Transport	0,15
■ Hygiène du milieu	0,19
■ Urbanisme	0,03

Investissements 2025

PRÉVUS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

Investissements dans les parcs

2,3 M \$

Mur antibruit

2,5 M \$

Rénovations et mise aux normes de bâtiments municipaux

4,4 M \$

Réseaux (égouts, pluvial, aqueduc) et infrastructures

7 M \$

Pavage de rues

7,7 M \$

Ces principaux investissements totalisent 24,7 M \$, dont environ 16,5 M \$ proviennent de subventions.

